



COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- Un avenant au bail dérogatoire avec la **société DALKIA, valable** du 19 décembre 2024 au 18 février 2025.

Fait à Jonzac,

Le

23 JAN. 2025

Le Président

Claude BELOT

Communes
de la Haute Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex